



Paris, le 26 mars 2015.

## Déclaration préalable au CHSCT-C du 26 mars 2015

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Central,  
Chers Collègues,

**Force Ouvrière, sur les risques psychosociaux**, ne peut que renouveler ses interpellations qui restent toujours et malheureusement d'actualité.

Nos camarades, volontaires dans leurs missions d'observation et dans le but de signaler les collègues le plus en souffrance, restent toujours démunis quant à la procédure à mettre en œuvre !

**Force Ouvrière** constate aujourd'hui qu'en divers lieux de nos structures des cas nous sont signalés. **Force Ouvrière** affirme qu'un cas a même été porté en justice.

Pour **Force Ouvrière**, il est maintenant temps de répondre à la demande de nos observateurs qui se sentent démunis devant la complexité de ce domaine très sensible.

En absence de réactivité, serions-nous obligés de conseiller à nos adhérents d'utiliser leurs droits à formation pour acquérir une compétence de soins infirmier de PSY...

**Les représentants Force Ouvrière**